

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 2 MAI 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Mardi Deux du mois de Mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle du Conseil municipal en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mmes Mégane BOURGUIGNON – Nanouchka LOUIS – M. Sébastien THOMAS – Mmes Rebecca BELLEVAL – Elodie CLARAC – M. Emmerly BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Jimmy DAMO – Mme Nina PAULON – MM. Stéphane URIE – David LUTIN – Mmes Wennie MOLIA – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE – Julien DINO – Mme Maguy BORDELAIS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Louis ANDRE – Teddy BARBIN – Marcellin ZAMI – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA (excusée ; pouvoir donné à Mme Liliane MONTOUT) – Mévice VÉRITÉ (excusée ; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – M. Jules FRAIR – Mme Marguerite MURAT – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Mmes Nadia CELINI – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Ghylaine JEANNE – Jocelyne VIROLAN (excusée).

.....
Date d'envoi de la convocation : 26 avril 2023

Date d'affichage : 26 avril 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 21

Absents : 14

Procurations : 4

Appelés à voter : 25

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Rebecca BELLEVAL

.....

**RÉFECTION DU STADE ROGER
ZAMI (PHASE II) : MODIFICATION
DU PLAN DE FINANCEMENT**

CM-2023-3S-DAF-32

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CM-2022-6S-DAF-89 en date du 10 novembre 2022, intitulée Réfection du stade Roger ZAMI - Phase 2 : Modification du plan de financement ;

Accusé de réception en préfecture
N° 2023-00001-2023-05-01-00000-01
Date de réception préfecture : 11/05/2023

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Transformation de l'Action Publique en date du 2 mai 2023 ;

Considérant la volonté de l'équipe municipale de renforcer les équipements sportifs sur le territoire ;

Considérant la nécessité d'ajuster notamment le coût d'objectif prévisionnel de cette opération afin d'anticiper l'évolution conjoncturelle des prix ;

Considérant la nécessité de procéder en conséquence à l'ajustement du plan de financement du projet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des voix exprimées par : 23 voix pour, 2 abstentions

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver la modification du plan de financement du projet, comme suit :

	Nature	Taux	Montants HT
DÉPENSES (HT)	- MOE, OPC ET ÉTUDES D'EXE		190 000,00 €
	- TRAVAUX		2 600 000,00 €
	- IMPRÉVUS ET RÉVISIONS DES PRIX		10 000,00 €
Total dépenses hors taxes			2 800 000,00 €
RECETTES (HT)	ETAT - DETR	10,72 %	300 000,00 €
	CARL	44,64 %	1 250 000,00 €
	VILLE DU GOSIER	44,64 %	1 250 000,00 €
Total recettes hors taxes			2 800 000,00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter des subventions afin de finaliser le plan de financement du projet.

Article 3 : De donner tout pouvoir au maire afin de signer toute pièce relative à cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

11 MAI 2023

Et publication ou notification
le

11 MAI 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 2 mai 2023

Pour extrait certifié conforme



La secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
SF1719711138-20230511-CM20233SDAF32-DE
Date de réception préfecture : 11/05/2023

- Rebecca BELLEVAL -